ALLIER : FNEC-FP-FO 03,
1 rue Lavoisier 03100 Montluçon; Tél: 04 70 02 51 40
fnecfp.fo03@gmail.com;
CANTAL : FNEC-FP-FO 15,
7 Place de la Paix 15000 Aurillac ; Tél: 04 71 48 41 19 ;
snfolc15@gmail.com ;
HAUTE LOIRE : FNEC-FP-FO 43,
1 Avenue St Flory, 43000 Le Puy ; Tél. : 04 71 05 43 00 ;
snfolc.43@orange.fr;
PUY DE DOME : FNEC-FP-FO 63,
38 Rue Raynaud, 63000 Clermont; Tél: 04 73 91 38 38 ;
fnecfpfo63@orange.fr;

Compte rendu du CTA

Mardi 5 fev TOUS EN GREVE

Supprimer 82 ETP dans le second degré

Réforme du lycée :
En finir avec l'Egalité Républicaine

En finir avec toute grille horaire nationale

En finir avec les seuils d'ouverture au collège

Réforme du lycée
Soumettre les personnels à l'autonomie des établissements

Supprimer de 16 postes de personnels administratifs

Remettre en cause le droit à mutation dans le primaire

Fusionner les académies de CLERMONT, LYON et GRENOBLE

L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE

En finir avec le code des pensions

Se débarrasser des organisations syndicales indépendantes

Greve interprofessionnelle MARDI 5 Février à l'appel CGT, FO, FSU, CGC,CFTC, Solidaires

Rappel : d'où vient le CTA et à quoi sert-il ?

Le CTA ou **C**omité **T**echnique **A**cadémique est une instance qui est issue des élections professionnelles Ces élections se sont tenues du 29 novembre au 6 décembre 2018 et les résultats sont les suivants :

	CTA 2011	Résultats exprimés en %	CTA 2014	Résultats exprimés en %	CTA 2018	Résultats exprimés en %	Evolution entre 2011 et 2018 exprimée en %	nombre de siège au CTA
inscrits	18 452		18 902		19 392			
votants	8 339		8 579		9 527			
blancs	423		450		512			
Exprimés	7 916		8 129		9 015			
pourcentage de	45,20%		45,40%		49,20%			
FO	**1 156**	**14,6**	**1 459**	**17,9**	**1 755**	**19,5**	**+51,8 %**	**3 =(2+1)**
FSU	2 641	33,4	2 234	27,5	2 288	25,4	-13,4 %	3
UNSA	2 217	28,0	2 405	29,6	2 784	30,9	+ 25,6 %	4
CGT	443	5,6	450	5,5	563	6,2	+ 27,1 %	0
SUD	744	9,4	573	7,0	550	6,1	-26,1 %	0= (1-1)
CFDT	395	5,0	387	4,8	438	4,9	+10,9 %	0
SNALC	321	4,1	509	6,3	521	5,8	+62,3 %	0

Grace à sa progression, FO a gagné un siège. La délégation FO est composée comme suit :

Benoit BACLE du SN-FO-LC
Marie Ange AUBRY du SNETAA-FO
Frédéric ABRIOUX du SN-FO-LC
Valérie BARLET du SPASEEN-FO
Cecile RABY du SNUDI-FO
André CHAVAROCHE du SNETAA -FO

Pour rappel, siègent dans cette instance :

⇒ **pour l'administration,** le Recteur, le DRH = directeur des ressources humaines, le SG = Secrétaire Général et les Inspecteurs d'académie

⇒ **pour les personnels,** 10 représentants des personnels élus sur la base des élections professionnelles.

Ils sont seuls à voter et peuvent rédiger des avis. Leurs votes, comme les avis qu'ils émettent, ne sont que consultatifs.

A l'ordre du jour de ce premier CTA

- L'installation du CTA
- La réforme territoriale
- La répartition des moyens d'enseignement premier degré
- La répartition des moyens d'encadrement pédagogique collèges, lycées, lycée professionnels, EREA et des moyens administratifs.
- La dotation globale horaire lycée et lycée professionnel.
- La présentation de la carte académique des enseignements de spécialité en classe de première générale.
- L'avenant à la carte des formations.

FO demande l'inscription des points suivants:

- Les mesures de fusions de classes dans différents collège de l'académie de CLERMONT.

- Une demande du versement de l'ISAE au bénéfice des personnels enseignants du 1er degré affectés dans les EREA (EREA Alexandre VIALETTE de BRIOUDE).
- La non compensation de l'augmentation de la CSG pour les personnels contractuels dont le contrat a été renouvelé.
- La situation des collègues du service académique de l'enseignement privé à la DSDEN 43
- Un point d'information sur la situation des personnels PLP Gestion Administrative
- Les conditions de versement de l'indemnité liquidée sous le code 194 à destination des personnels enseignants du premier et second degré dans l'enseignement adapté SEGPA et ERERA
- Un point d'information sur la question de l'avenir des personnels de Jeunesse et Sports dans l'académie de CLERMONT.
- Un point d'information sur l'avenir des filières technologiques des lycées et particulièrement de la filière ST2S mise à mal avec la suppression des classes préparatoires aux concours sociaux et paramédicaux.
- Un point d'information sur les dispositifs PIAL

Tentative de coup de force du rectorat :

Le rectorat veut camoufler les mesures d'ouvertures-fermetures de classes dans les établissements du second degré.

Avant même la tenue du CTA, le rectorat tente un coup de force. Depuis plus de 20 ans, le CTA de janvier a pour objet essentiel de présenter les ouvertures fermetures de classes dans les lycées généraux et les lycées professionnels.
Mais là, pour la première fois, le rectorat ne fournit aucun document préparatoire présentant les ouvertures et fermetures des classes dans les lycées généraux et lycées professionnels de l'académie.
FO, avant la tenue du CTA a fait une demande écrite demandant la transmission de ces éléments d'information mais n'a reçu aucune réponse de Monsieur le Recteur.
Dès lors, le début de séance fut particulièrement houleux car nous avons exigé que le rectorat présente ses propositions en matière d'ouverture et fermeture de classes pour tous les établissements, ainsi que les prévisions d'effectifs niveau par niveau.

A l'initiative de la délégation FO, les représentants des personnels FO, FSU, UNSA, après une suspension de séance, ont unanimement fait la demande des mesures de cartes scolaire au travers de l'avis:

Avis commun FO, FSU et UNSA:

Le CTA exige que les représentants des personnels du CTA de CLERMONT soient destinataires des propositions de suppression-création de classes, de tronc commun dans les lycées généraux, technologiques et professionnels ainsi que les prévisions d'effectifs par niveau.
Ces éléments chiffrés ont toujours été communiqués par les services rectoraux au travers des documents préparatoires du CTA. Conformément à l'article 50 du décret d'avril 2011, les représentants des personnels doivent disposer de tous les documents nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions. Les effectifs et plus particulièrement les mesures de création-fermeture de classe sont bien évidemment les documents les plus pertinents pour la préparation du CTA.
Cette mesure constitue une attaque en règle des prérogatives des représentants du CTA comme l'exigent les projets ministériels.

Les représentants des personnels du CTA demandent que ces documents soient fournis ce jour.

Le rectorat, après le vote de cet avis, veut continuer comme si de rien n'était et entendait poursuivre en abordant le point 2 alors du jour sans fournir aucune réponse.
FO refuse et demande une réponse sur notre demande commune. Le rectorat embarrassé fi-

nalement dit qu'il va revoir sa position et transmettre les prévisions d'effectifs par niveau. Mais, nous sommes encore loin du compte et entendons tout entreprendre pour faire respecter les instances er leurs prérogatives.

Le rectorat veut en finir avec les seuils d'ouverture par niveau dans les collèges de l'académie.

Un deuxième document est absent : le tableau qui fixe le seuil d'ouverture des classes en collège à 30 élèves et la dotation qui lui correspond, c'est-à-dire une dotation fixée à 29 heures.

Et pour cause : le rectorat a demandé d'organiser la fusion de classes dans plusieurs collèges ruraux du Cantal et de la Haute-Loire.
Dès le début de la séance, FO interpelle le Recteur sur cette question, en réaffirmant son opposition à de telles fusions. Monsieur Recteur indique que de telles dispositions n'ont pas été envisagées. Nous nous en félicitons mais savons, preuves à l'appui, que de telles mesures ont été prévues puisque écrites dans des documents préparatoires officiels du CTSD du Cantal.
En réalité, nous savons que ce sont les réactions vives des personnels concernés, avec leurs représentants, qui ont conduit le rectorat et les inspections académiques à procéder à ce recul. Mais, il s'agit d'un recul partiel car les collèges concernés n'ont pas récupéré une dotation complète pour les quatre niveaux mais des dotations partielles pour certaines classes.
Au cours de la séance FO dépose l'avis suivant :

Avis FO
Le CTA condamne les projets de fusion de division (sixième-cinquième ou quatrième-troisième) qu'envisage le rectorat pour plusieurs établissements ruraux.
Le CTA de CLERMONT demande l'abandon de ce projet de fusion de classes et donc le maintien d'une dotation de 4 divisions pour tous les établissements concernés.

POUR: FO, FSU et UNSA

Ces premiers reculs en appellent d'autres et les personnels, avec le syndicat FO, ne renoncent pas. Ils exigent des dotations complètes pour tous les niveaux de classes.

La réforme territoriale : 16 postes d'administratifs supprimés dans l'académie de CLERMONT pour la rentrée 2019.

Le rectorat a inscrit ce point à l'ordre du jour mais, là encore, la méthode est bien curieuse puisqu'il ne fournit pour ce point aucun document écrit.
La réforme territoriale a été initiée par le gouvernement Valls, avec la mise en place des grandes régions en 2014 puis poursuivie avec la mise en place des régions académiques en 2017 conduisant à la fusion des académies. Pour la région AURA, il s'agit de la fusion des académies de Clermont, Lyon et Grenoble.
Le rectorat, dans sa présentation de la page blanche, indique que le ministère et ses représentants veilleront à ce qu'il n'y ait pas de mobilité forcée des agents. De qui se moque-t-on?
FO, au cours de la séance, refuse d'acter la fusion des académies. FO rappelle que les processus de fusion–mutualisation des services sont d'ores et déjà en cours et que les 16 suppressions de postes pour les personnels administratifs constituent les premières mesures qui dé-

Avis FO
Le CTA constate que les mutualisation-fusion de services inscrites dans le projet de fusion des trois académies (LYON, GRENOBLE, CLERMONT) avec comme corolaire des suppressions de postes sont d'ores et déjà à l'œuvre avec l'annonce de la suppression de 16 postes personnels administratifs dans l'académie de CLERMONT.
Le CTA exige le maintien de tous les postes d'administratifs dans l'académie de CLERMONT et le retrait de la fusion des académies de CLERMONT, LYON et GRENOBLE
POUR: FO, FSU et UNSA

coulent de la fusion des trois académies.
Pour la FNEC-FP-FO, pas question de renoncer lorsque l'on sait que des collèges ruraux, en particulier, faute de personnels, sont laissés sans gestionnaire.
La FNEC-FP-FO à lancé une pétition académique contre la suppression des 16 postes d'administratifs et contre la fusion des académies

La répartition des moyens d'enseignement premier degré

	Allier	Cantal	Haute Loire	Puy de Dôme	Académie
Variation du nombre de postes entre 2018 et 2019	**-2**	**-4**	**-3**	**+9**	**0**

La dotation pour notre académie est de zéro poste, ce qui amène l'administration à récupérer des postes dans les départements de l'Allier (2), du Cantal (4), de la Haute-Loire (3) pour la mise en place des dédoublements/ajustements des dispositifs 100% réussite pour les CP/CE 1 en REP et REP+.
FO a rappelé que si la diminution des effectifs par classe est une revendication des personnels, la mise en place de ce dispositif ne l'était pas ! Cette réforme coûteuse en postes se fait au détriment des autres classes de l'école qui voient leurs effectifs gonfler mais aussi des autres écoles du département qui ne pourront pas bénéficier des ouvertures nécessaires, ou qui vont subir des fermetures. Pourquoi retenir comme seul critère « REP » pour améliorer les conditions de travail ?
Les écoles recevant des élèves allophones, des enfants du voyage, des élèves en inclusion parfois difficiles, des écoles et des classes dont le contexte est difficile (sur-effectif, élèves en difficultés, situations familiales complexes…) seront encore lésées lors de la rentrée scolaire 2019. Les collègues ne l'acceptent pas ! A l'heure où la colère s'exprime, en particulier sur la disparition des services publics de proximité et des attaques contre les territoires ruraux, FO réclame que le taux d'encadrement baisse partout sur le territoire, que les demandes d'ouvertures soient satisfaites sans que les écoles soient opposées entre elles, et qu'aucune fermeture ne soit prononcée. Dans le contexte du mouvement des gilets jaunes, FO a prévenu que les personnels, les parents, les élus sont près à se mobiliser pour le maintien des services publics de proximité.
Par ailleurs, les postes de remplaçants et de RASED manquent cruellement dans tous les départements de l'académie, et au vu de la dotation, la situation ne va pas s'améliorer !

La répartition des moyens d'encadrement pédagogique collèges, lycées, lycée professionnels, EREA : suppression de 82 Equivalents temps plein dans le second degré

	Variation du nombre d'ETP entre 2018 et 2019	Prévision du la variation du nombre d'élèves entre 2018 et 2019
Collèges	**-41.5 ETP**	**- 187 élèves**
Lycées	**- 34.5 ETP**	**+ 24 élèves**
Lycées professionnels	**-6 ETP**	

Comme pour les collèges, la réforme du lycée permet au rectorat d'effacer toute idée de règles pour l'attribution des dotations des lycées.
Ainsi, les options comme la DNL n'ouvrent plus droit à une dotation spécifique et doivent être assurées en prenant sur la dotation globale.
Le document fourni par le rectorat indique que les options, les dédoublements seront réalisés en fonction des choix d'organisation pédagogique arrêtés par les équipes éducatives.
Les enseignants devraient donc choisir les dédoublements ou options à supprimer dans le cadre d'une dotation en baisse. Pour rappel, les effectifs en lycée dans l'académie sont stables et pourtant la dotation baissent de 34,5 ETP. C'est bien l'effet réforme du lycée.

La réforme du lycée permet en premier lieu de supprimer des postes, mais bien plus encore. La répartition inégale des enseignements de spécialité dans les lycées, l'absence totale de fléchage pour les dédoublements pour toutes les matières, l'absence de dotation spécifique pour des enseignements comme l'Euro par exemple, permettent au rectorat une politique de gribouille. Les établissements sont désormais destinataires d'une DHG qui ne répond pas aux besoins des personnels et à charge aux enseignants et à leurs représentants de la répartir.
C'est un pas supplémentaire très significatif vers l'autonomie des établissements, c'est-à-dire des établissements tous concurrents, avec des enseignants recrutés localement et soumis à des règles locales. Cette autonomie est déjà une réalité dans de nombreux pays européens.

Avis FO Le CTA constate que la réforme des lycées :

- conduit à une diminution des moyens et donc des postes en lycées
- constitue un pas supplémentaire vers l'autonomie des établissements puisqu'elle met en place une répartition inégale des enseignements des spécialités et conduit à une absence totale d'indication sur les dédoublements à effectuer dans les matières.

Le CTA exige l'abrogation de la réforme du lycée avec le rétablissement de tous les moyens, de tous les postes et le retour à des grilles horaires nationales avec indication des seuils de dédoublement pour toutes les matières.
POUR : FO, FSU et UNSA

Geler le point d'indice puis imposer des heures supplémentaires au nom d'une revalorisation

Après avoir gelé le point d'indice, le ministère annonce, au nom d'une revalorisation, son intention d'imposer une deuxième heure supplémentaire aux enseignants du second degré. Comble du cynisme, le ministère prend prétexte de cette deuxième heure imposée pour supprimer des postes supplémentaires. Au niveau national, cela représente l'équivalent de 2000 ETP et dans l'académie l'équivalent de 40 ETP. FO souligne que ce projet de décret est totalement inacceptable et propose l'avis suivant :

Avis 4 FO:
Le ministère, au nom d'une revalorisation des traitements des enseignants du second degré, veut imposer une deuxième heure supplémentaire. Cette mesure non seulement conduit à l'augmentation du temps de travail des enseignants mais permet au ministère de faire l'économie de plus de 2000 postes supplémentaires.

POUR: : FO, FSU et UNSA

Pour les ULIS : des dotations supplémentaires soumises à des projets

là encore la délégation FO note que les dotations supplémentaires ULIS (en plus des 21 heures) sont soumises à de très grandes variations et entraînent pour certains lycées professionnels une baisse drastique des DHG. C'est le cas du LP de Varennes ou encore du LP Marie Laurencin de RIOM, le LP Jena MONNET du PUY

La délégation FO revendique que les dotations supplémentaires ULIS soient abondées à hauteur de 05 ETP par élève.
La réponse du rectorat est une fois de plus en totale contradiction avec les faits. Le rectorat affirme que désormais les dotations sont réparties plus équitablement. Mais, dans le même temps, il indique que l'attribution de dotations supplémentaires seront fonction des projets mis en place par les établissements.

L'Euro dans les lycées professionnels soumis à l'autonomie des établissements.

La suppression des heures fléchées « Euros » dans les DHG des lycées Professionnels a été réalisée au nom d'une harmonisation avec les deux académies de la grande région.
C'est donc l'harmonisation qui se fait toujours par le bas !
La délégation FO souligne la caractère navrant de cette mesure. De nombreux collègues se sont investis parce que l'Académie, les Inspecteurs, les Proviseurs, le leur avaient demandé et aujourd'hui, ils doivent faire sans ces heures : par exemple, l'engagement des personnels du LP Marie-Laurencin à Riom dans le développement des mobilités élèves et professeurs au sein de l'Europe depuis 2009 grâce aux programmes Erasmus et avec le soutien de la Région, avait contribué à l'ouverture d'une Section Européenne en Bac pro Commerce en 2011. Très souvent les sections européennes ont redonné aux élèves le goût pour une langue étrangère et ont été un plus dans leur insertion professionnelle ! Quel sera le devenir de ces sections, comme celles aussi du LP Amédée Gasquet à CLERMONT sans ces heures dédiées ? C'est inacceptable pour les collègues, les élèves et leur famille.
Ces dotations spécifiques doivent être rétablies. Bien-sûr, nous n'avons reçu aucune réponse, sinon des vœux pieux que tout sera vu au cas par cas.

Les dotations horaires globales des lycées et professionnels voit (tableaux ci-joint– nombres officiels fournis par le rectorat)

FO souligne une fois encore que les dotations ne sont pas les données les plus pertinentes. Elles sont soumises, ajustement après ajustement, à des fluctuations. À titre d'exemple, pour de nombreux établissements, les DHG inscrites dans les tableaux ne correspondent pas au DHG présentées en janvier dans les CA.
Les documents de l'an passé fournissaient les propositions d'ouverture ou de fermeture des classes.

La présentation de la carte de formation des enseignements de spécialité pour les premières.

Le rectorat a, à nouveau, présenté la répartition des enseignement de spécialité pour les établissements du public et du privé. Le Recteur s'est longuement félicité « du travail accompli » et de la grande richesse des enseignements de spécialité.
FO tient à rappeler que ce sera moins d'heures de cours et une répartition inégale des enseignement, bref une rupture de l'Egalité républicaine: belle avancée !

L'approbation de cette carte
des enseignement de spécialité est soumise au vote :

CONTRE : FO et FSU
Abstention UNSA

Une fois de plus, c'est le double langage de l'UNSA.
L'UNSA, qui a voté POUR la réforme au plan national, vote dans l'académie un avis qui en demande le retrait.

	Année 2018-2019			Année 2019-2020			
	HP	HSA	Total	HP	HSA	Total	Variation en heures
G.Vincent - Commentry	119	10	**129**	125,5	15	**140,5**	11,5
A.Londres - Cusset	2362	269	**2631**	2289,5	272	**2561,5**	-69,5
V.Larbaud - Cusset	689	80,5	**769,5**	645,5	85,5	**731**	-38,5
LP G.Eiffel - Gannat	94	4	**98**	90	7,5	**97,5**	-0,5
Mme de Staël - Montluçon	1374	148,5	**1522,5**	1256,5	148	**1404,5**	-118,0
P.Constans - Montluçon	1825	209,5	**2034,5**	1774	220	**1994**	-40,5
A.Einstein - Montluçon	140	15,5	**155,5**	145	20	**165**	9,5
T. de Banville - Moulins	1135	131	**1266**	1099	132	**1231**	-35,0
B.de Vigenère - St Pour-çain	426	48,5	**474,5**	463	65	**528**	53,5
J.Monnet - Yzeure	1291	149	**1440**	1285	153,5	**1438,5**	-1,5
J.Monnet - Aurillac	1330	144	1474	1309,5	154	1463,5	-10,5
E.Duclaux - Aurillac	847	87,5	**934,5**	805,5	94	**899,5**	-35,0
Mauriac	360	39	**399**	410	40	**450**	51,0
Hte Auvergne - St Flour	649	71	**720**	615,5	70	**685,5**	-34,5
La Fayette - Brioude	599	65	**664**	593	70	**663**	-1,0
C.A.Dupuy - Le Puy	945	100,5	**1045,5**	929,5	105	**1034,5**	-11,0
S.Weil - Le Puy	1569	175	**1744**	1555	180	**1735**	-9,0
L.de Vinci - Monistrol/Loire	1126	124	**1250**	1118,5	128	**1246,5**	-3,5
E. Chabrier - Yssingeaux	437	50,5	**487,5**	376,5	45	**421,5**	-66,0
B.Pascal - Ambert	405	47,5	**452,5**	337	40	**377**	-75,5
Chamalières	1345	155,5	**1500,5**	1370	170	**1540**	39,5
B.Pascal - Clermont-Fd	1848	320,5	**2168,5**	1828	260,5	**2088,5**	-80,0
J.D'Arc - Clermont-Fd	1599	178	**1777**	1561,5	180	**1741,5**	-35,5
S.Apollinaire - Clermont-Fd	2210	254,5	**2464,5**	2205	268	**2473**	8,5
La Fayette - Clermont-Fd	1679	194,5	**1873,5**	1649	202	**1851**	-22,5
A.Brugière - Clermont-FD	1511	175	**1686**	1710	208	**1918**	232,0
LP M.Curie - Clermont Fd	120	10,5	**130,5**	121	10	**131**	0,5
LP R.Clautres - Clermont	322	35,5	**357,5**	250	31	**281**	-76,5
R.Descartes - Cournon	1775	200	**1975**	1616	190	**1806**	-169,0
Murat - Issoire	1305	150	**1455**	1175	139	**1314**	-141,0
LP H. Ste Claire - ISSOIRE	72	9	**81**	77	8	**85**	4,0
LP P.Boulanger - Pont du Château	86	12	**98**	90	12	**102**	4,0
C.P.Virlogeux - Riom	1477	170	**1647**	1395,5	160	**1555,5**	-91,5
P.J.Bonté - Riom	795	91,5	**886,5**	786	91,5	**877,5**	-9,0
LP M. Laurencin - Riom	74	9,5	**83,5**	74,75	9	**83,75**	0,3
Lycée Virlogeux - Riom	113	13	**126**	113	13	**126**	0,0
LP Desaix - St Eloy	74	8,5	**82,5**	74	8,5	**82,5**	0,0
Montdory - Thiers	843	96,5	**939,5**	904	107	**1011**	71,5
J.Zay-Thiers	866	98,5	**964,5**	807	95	**902**	-62,5

	Année 2018-2019			Année 2019-2020			
Etablissement	**HP**	**HSA**	**Total**	**HP**	**HSA**	**Total**	**Variation 2018-2019**
Lycée G.Vincent - Commentry	469	47	**516**	478,5	47	**525,5**	**9,5**
Lycée V.Larbaud - Cusset	969	108	**1077**	993,5	103	**1096,5**	**19,5**
A.Londres - Cusset	635	64,5	**699,5**	639,5	66	**705,5**	**6,0**
G.Eiffel - Gannat	444	44,5	**488,5**	394	44	**438**	**-50,5**
Lycée P.Constans - Montlu-	975	98	**1073**	1003,5	103	**1106,5**	**33,5**
Lycée A.Einstein - Montluçon	543	65	**608**	539,5	62	**601,5**	**-6,5**
Val d'Allier - Varennes	472	48,5	**520,5**	462	47	**509**	**-11,5**
Lycée J.Monnet - Yzeure	1272	131	**1403**	1245,5	128	**1373,5**	**-29,5**
R.Cortat - Aurillac	819	76	**895**	837	80	**917**	**22,0**
Lycée J.Monnet - Aurillac	498	52	**550**	497	57	**554**	**4,0**
Lycée - Mauriac	93	10	**103**	94	8	**102**	**-1,0**
J. Constant - Murat	268	26,5	**294,5**	258	27,5	**285,5**	**-9,0**
Lycée Hte Auvergne - St Flour	252	30	**282**	250,5	31	**281,5**	**-0,5**
A.Aymard - Espaly St Marcel	254,5	24,5	**279**	219	21	**240**	**-39,0**
J.Monnet - Le Puy	756	73	**829**	775,5	76	**851,5**	**22,5**
Lycée C&A Dupuy - Le Puy	330	31,5	**361,5**	331,5	32	**363,5**	**2,0**
Lycée E.Chabrier - Yssin-geaux	524	54	578	516,5	54	570,5	-7,5
Lycée B.Pascal - Ambert	357	43,5	**400,5**	361,5	37,5	**399**	**-1,5**
F.Rabelais - Brassac les Mi-nes	468	43,5	**511,5**	470	43,5	**513,5**	**2,0**
Lycée - Chamalières	555	73,5	**628,5**	552,5	63	**615,5**	**-13,0**
R.Claustres - Clermont Fd	1186	120	**1306**	1172,5	120	**1292,5**	**-13,5**
M.Curie - Clermont Fd	885,5	90	**975,5**	882	91	**973**	**-2,5**
A.Gasquet - Clermont Fd	842	92	**934**	829	86	**915**	**-19,0**
C.Claudel - Clermont Fd	787	79	**866**	780,5	79	**859,5**	**-6,5**
Lycée La Fayette - Clermont-	724	76	**800**	708,5	73	**781,5**	**-18,5**
H.Ste Claire Deville - Issoire	613	75	**688**	600	76	**676**	**-12,0**
P.Boulanger - Pont du Châ-teau	971	101,5	**1072,5**	948,5	102	**1050,5**	**-22,0**
M.Laurencin - Riom	986	102,5	**1088,5**	962,5	106	**1068,5**	**-20,0**
Lycée P.J.Bonté - Riom	1109	112,5	**1221,5**	1116,5	113,5	**1230**	**8,5**
Desaix - St Eloy les Mines	407	44	**451**	402,5	43	**445,5**	**-5,5**
G.Tillion - Thiers	697	70,5	**767,5**	698	72,5	**770,5**	**3,0**

Défense au cas par cas.

⇒ **Pour les lycées généraux**

- **Lycée Mme de Stael et Paul Constant Montlucon**

La délégation souligne que les dotations du lycée Madame de Staël et du lycée Paul Constant à MONTLUCON sont particulièrement touchées.
Le rectorat se réfugie derrière la baisse démographique, en indiquant que les deux lycées perdent chacun une seconde. Pour le lycée Madame de Staêl, le rectorat envisage la perte de deux troncs communs.
Sans les effectifs, cela est difficile à contester.

- **4 fermetures de secondes dans le département de la Haute Loire**

FO observe que le rectorat envisage dans le département de la Haute-Loire la fermeture de quatre secondes : une au lycée La Fayette de BRIOUDE, une au lycée Léonard de Vinci à MONISTROL, une au lycée Emmanuel Chabrier d'YSSINGEAUX et une au lycée Charles et Adrien DUPUY au PUY.

- **Lycée E Chabrier à Yssingeaux**

Aucune baisse de la démographie ne peut justifier de telles mesures. La délégation souligne en particulier la nécessité de maintenir quatre classes de seconde au lycée d'YSSINGEAUX. Le rectorat s'est contenté de fournir les effectifs de cette année pour justifier la fermeture. Pourtant, nous savons que dans ce secteur le nombre d'élèves en troisième est plus important mais le lycée Emmanuel Chabrier est pénalisé par le retard des travaux et la mise en place de la réforme.

- **Lycée La Fayette Brioude**

FO, au vu des effectifs de seconde, demande 5 troncs communs et non 4. Là-encore, le rectorat argue du faible taux de passage de la seconde à la première pour justifier ces prévisions à la baisse.

- **Lycée S. Weil du Puy et de L de Vinci Monistrol**

FO fait lecture des motion des personnels du lycée L de Vinci de MONISTROL et S. Weil du PUY

- **Lycée B Pascal Clermont**

FO interpelle le rectorat sur le lycée B. Pascal à CLERMONT et, plus particulièrement, la section européenne Italien, le chinois et l'allemand. FO obtient la confirmation que la section européenne Italien sera maintenue en totalité, le chinois aussi. Sur l'allemand, la réponse est plus nuancée : l'allemand restera enseigné au lycée. FO dénonce la fermeture d'un poste en SES dans cet établissement.

- **Lycée Descartes Cournon**

FO soumet la situation du lycée Descartes sur l'Italien et la suppression d'une 1ère. Le Rectorat confirme la suppression d'une 1ère et le maintien des moyens pour l'Italien.

- **Lycée Murat à Issoire**

FO souligne la situation très délicate du lycée Murat d'Issoire. La perte d'heures est massive. FO s'oppose à la fermeture d'un poste de SES, là encore conséquence directe de la réforme du lycée. Cette discipline est en grande difficulté avec la réforme du lycée.

=> Pour les lycées professionnels

Le SNETAA-FO interroge le rectorat sur les baisses de dotation, il nous répond que les moyens sont alloués à l'élève prés donc lorsqu'il y a une baisse des effectifs (Gannat, Espaly), il y a une baisse des moyens. Ces explications sont loin de nous satisfaire, nous faisons remarquer que nous nous opposons aux regroupements et/ou l'augmentation des élèves par groupe qui ont pour conséquence la suppression de moyens d'enseignement (Yzeure, Pont-du-Château, Murat). Nous demandons ce qu'il en est du poste d'Ulis au Lycée Lafayette, l'administration nous informe qu'il sera maintenu.
Nous avons exprimé nos inquiétudes concernant la filière GA, nous soulignons la souffrance des collègues, le rectorat nous explique que le plan académique d'accompagnement des personnels se fera sur 4 ans avec, l' administration l'assure, beaucoup de bienveillance, nous attendons de voir ce qu'il en sera, les enseignants devraient être pris en charge au cas par cas afin de trouver une solution pour chacun d'entre eux,

aucune fermeture de section pour cette rentrée 2019 n'est envisagée. Les inspecteurs ont rencontré chaque enseignant afin d'étudier avec lui sa situation et lui proposer le cas échéant une formation et/ou une reconversion. Avec les réductions de capacité, les départs en retraite, sur 4 ans, la perte d'heures enseignant est estimée à 10%. L'évolution professionnelle peut être envisageable pour 44 sur environ 88 personnels. Nous déplorons cette situation qui provoque des angoisses chez les personnels et demandons à l'administration de prendre le temps nécessaire pour accompagner chaque collègue qui sera dans la difficulté, aucune carte scolaire ne doit avoir lieu !

Les EREA une fois de plus remis en cause.

Les EREA ou Établissement Régionaux d'Enseignement Adapté sont des établissements qui accueillent des élèves en grande difficulté scolaire et sociale, qui nécessitent une scolarisation et un encadrement spécifique au-delà du temps scolaire, dans le cadre d'un internat. Avant la circulaire n° 2017-076 du 24-4-2017, définissant le nouveau fonctionnement des EREA, des Professeurs des Ecoles, spécialisés comme Enseignant Educateur en internat, assuraient ces missions éducatives. Depuis cette circulaire, le ministère remplace systématiquement ces personnels qualifiées par des personnels AED. Cette opération permet au ministère de faire des économies.
A Brioude, les personnels du 1er degré se sont opposés à la mise en place de la circulaire au cours des 2 dernières années scolaires afin de conserver des postes statutaires.

Pour forcer les enseignants à accepter cette transformation, le ministère fait miroiter l'attribution de l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des élèves (ISAE), introduite par le décret n°2017-967 du 10 mai 2017 au bénéfice des personnels du 1er degré exerçant dans les EREA.

A ce jour, les PE en internat de l'EREA de Brioude sont les seuls à ne toujours pas bénéficier du versement de l'ISAE alors qu'ils devraient la toucher depuis le 1er septembre 2017.

Au cours de la séance FO revendique l'attribution de l'ISAE pour tous les PE et dépose l'avis suivant :

Avis 6 FO:
Le CTA demande que les professeurs du premier degré de l'EREA de BRIOUDE bénéficient du versement de l'ISAE conformément au décret 2017-967 du 10 mai 2017 modifiant le décret n°2013-790 du 30 août 2013. Ces professeurs exercent comme tous les autres enseignants des activités d'enseignements en classe, d'aide aux devoirs, d'études dirigées.
POUR: FO, FSU et UNSA

Le rectorat se contente d'indiquer que le versement de l'ISEA ne sera envisagé que lorsque les postes de PE Educateurs en internat seront transformé en poste de PE à la rentrée 2019.
FO conteste cette interprétation et continuera à intervenir pour que les personnels soient rétablis dans leurs droits
Notons que la transformation des missions des éducateurs en internat conduit le rectorat a supprimer deux postes de PE. La surveillance des internats sera assurée désormais par des personnels AED occupant des mi-temps qui recevront en tout et pour tout un traitement de 600 à 700 euros.

Belle économie sur le dos des élèves qui nécessitent une prise en charge par des enseignants spécialisés.

La non compensation de l'augmentation de la CSG pour les personnels contractuels.

Extrait de la déclaration de la FNEC-FP-FO :
La FNEC-FP-FO tient à revenir sur une mesure que nous jugeons particulièrement injuste et qui vise les personnels contractuels dont le contrat est renouvelé à partir du 1er janvier 2018.
En effet, les personnels contractuels, AED, AESH ont vu leur traitement baisser avec la fin de l'indemnité compensatrice de la CSG.
La FNEC-FP-FO réitère sa demande : il est insupportable que les personnels ayant les plus bas salaires soient affectés par l'augmentation de la CSG.
Depuis plus de 2 mois, le pays est secoué par la crise des gilets jaunes et le gouvernement prétend vouloir y répondre.
Nous vous demandons, M. le Recteur, de tout faire pour que ces personnels n'aient plus un salaire amputé avec cette mesure.
Au cours de la séance, après le rappel du caractère inacceptable de la mesure, FO dépose l'avis suivant :

Avis FO :

Le CTA de CLERMONT FERRAND exige, à nouveau, que l'indemnité compensatrice de la CSG soit versée à l'ensemble des personnels pour combler toute baisse de salaire constatée, en particulier pour les personnels contractuels, les plus précaires.
POUR: FO, FSU, UNSA

La carte de formation des lycées professionnels

Face à nos inquiétudes pour le Lycée d'Espaly, le rectorat répond que tout sera mis en œuvre pour redynamiser l'établissement. La direction, les personnels, les inspecteurs seront sollicités pour faire des propositions. Pourtant, un constat s'impose : à chaque interpellation de FO le rectorat dit vouloir redynamiser le lycée mais, dans le même temps, les décisions annoncées sont des suppressions, comme cela a été le cas pour le transfert de l'ULIS au lycée J MONET du PUY en 2018.
Nous demandons, conformément à la motion des personnels de l'établissement, l'ouverture de nouvelles formations.
Nous interrogeons le rectorat sur le LP de Gannat, la suppression du BAC PRO maintenance des véhicules auto-moto se fera sans transfert à Pont-du-Château au LP P.Boulanger , le BAC PRO logistique sera créé dans le cadre de la famille des métiers GATL avec une mixité des publics (12 en initial, 3 en apprentissage) Les moyens, tant en personnels qu'en matériel (région), devraient être donnés au lycée pour fonctionner à la rentrée. Nous déplorons que cette formation ne soit pas totalement ouverte en initiale et nous regrettons le manque de concertation des équipes enseignantes pour la suppression pure et simple du BAC PRO maintenance des véhicules auto .
Nous relevons que la baisse de la capacité d'accueil des BAC PRO commerce (V.Larbaud,A.Gasquet) ; ARCU (E.Chabrier) qui perdent 6 élèves en seconde en prévision d'une réorientation des élèves de seconde GT en première est vraiment regrettable. L'administration nous indique que c'est un fait, chaque année de plus en plus d'élèves en échec en seconde se réorientent en LP. Alors pourquoi ne pas les orienter directement en seconde BAC PRO, au lieu d'attendre l'échec scolaire.

VOTE de la carte de formation :
CONTRE FO et FSU
Abstention : UNSA

Prochain CTA sur les ouvertures-fermetures de postes
Lundi 11 mars 2019